
Recommandation du CCSF pour un contrat dépendance obligatoire : une énième analyse superficielle inspirée par un projet inadapté aux besoins et attentes des Français.

Réaction de la mutuelle Tutélaire à cette recommandation

Tutélaire, mutuelle experte et engagée dans la prise en charge du risque dépendance depuis plus de 25 ans, réagit aujourd'hui à la recommandation du CCSF, qui se borne à reprendre le projet porté par France Assureurs et la FNMF, relative à la mise en place d'un dispositif d'assurance dépendance obligatoire. Une éventualité qui avait pourtant été écartée par le très sérieux rapport Libault¹.

Bien que Tutélaire soutienne les initiatives visant à garantir la stabilité financière des personnes touchées par la dépendance, la mutuelle regrette une approche où seuls les cas de dépendances lourdes (GIR 1 et GIR 2) sont adressés. Ainsi, alors qu'elle partage les constats chiffrés sur les faibles taux d'adhésion de la population française aux contrats dépendance du marché, elle diverge quant à la réponse à y apporter. En effet, pour Jean-Marc Aussibal, son directeur général, *« si les contrats dépendance sont peu souscrits, c'est parce qu'ils ne couvrent pas correctement le risque, et n'interviennent qu'en cas de dépendance lourde. »*

L'enjeu n'est pas de rendre obligatoire ces contrats pour tous, à l'heure où le pouvoir d'achat des Français est l'une de leur principale préoccupation mais de proposer une réponse utile et accessible en adéquation avec les réels besoins de la population : *« il y a par exemple une incohérence majeure entre la priorité de maintien à domicile exprimée par les Français et l'idée d'une couverture socle qui ne prend en charge que la dépendance lourde. Les dépendants partiels, rattachés aux GIR 3 et au GIR 4, représentent 80% des personnes âgées dépendantes à domicile. »* ajoute Jean-Marc Aussibal. La réflexion se doit en conséquence de prendre en compte les préoccupations essentielles liées à la dignité et à la qualité de vie des personnes dépendantes et de leurs aidants, dans leur globalité, et ce, dès l'entrée en dépendance pour accompagner le bien vieillir.

Dans la continuité, Jean-Marc Aussibal pointe la notion de contrat solidaire mise en exergue dans la recommandation. Il apparaît que le CCSF considère qu'une large mutualisation du risque réponde à l'impératif de solidarité. **« Peut-être qu'il ne faut pas confondre solidarité et mutualisation du risque ? La première relève d'une conception humaniste et la seconde est une pure technique assurantielle. »** explique-t-il. Faisant référence à la recommandation qui présente une grille tarifaire et des prestations uniques, il poursuit : *« Il nous semble qu'appréhender le sujet par le seul prisme du financement du risque, au détriment d'une approche responsable liée aux besoins particuliers des différentes catégories de la population est problématique. La réduction des inégalités prévaut et doit être le fondement de la réflexion collective dans laquelle nous souhaitons tenir notre rôle d'expert du domaine, fort de nos relations quotidiennes avec les personnes les plus fragilisées. »*

Avec 25 ans de recul sur le risque, plus de 5 000 rentes dépendance versées chaque mois et dotée d'une des bases de données chiffrées les plus complètes de France sur le risque dépendance pour maîtriser le risque et construire ses propres lois d'expérience, la mutuelle à mission a récemment élaboré un contrat dépendance responsable, salué par le prix de la Good Economy. Elle milite depuis des années pour une vision plus transparente, plus sincère et plus accessible de l'assurance et propose de confronter cette recommandation à l'aune de ses connaissances et de ses valeurs.



À propos de Tutelaire

Mutuelle à mission, spécialisée en prévoyance, Tutelaire pratique l'assurance à impact. Depuis 1907, elle conçoit, assure et distribue des garanties inclusives sincères et justes pour les particuliers comme pour ses partenaires. Elle a construit son expertise en incapacité de travail, décès hospitalisation, accidents de la vie courante et plus particulièrement en dépendance en réponse aux besoins de ses adhérents et de leurs aidants. Tutelaire gère aujourd'hui près de 350 000 contrats et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 69,7 millions d'euros. En 2020, elle a fait l'acquisition de Solucia Service et Protection Juridiques. Elle est membre de l'Union de Groupe Mutualiste Unalis depuis 2023.



Contact presse

Cécile Beckerich

Cecile.Beckerich@tutelaire.fr

Directrice Marketing & Communication

01 44 06 89 30 – 06 86 23 81 63

1. Rapport de la concertation Grand âge et autonomie : 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge en France, remis par Dominique Libault à la ministre des Solidarités et de la santé Agnès Buzyn le 28 mars 2019

